

Département
Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de
membres du
conseil : 26
En exercice : 26
Qui ont pris part à
la réunion : 22

SÉANCE DU MARDI 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en
séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous
la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de
convocation :
11/02/2026

Étaient présents : 22

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LEMOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MELON, Michèle BEUTON, Henri
NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CADPDEVILLE, Joël BIN, Didier
CAMPAN, Daniel GRISEY, Luz MELON, Thierry BORDIN, Rémy
SERGENT, Brigitte LEVEUR, Véronique CARTAUD, Jean-Claude
PEREUIL, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Sylvio GUINGAN.

Objet de la
délibération

Étaient absents : 4

MM. Valérie BIDET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA RIBEIRO
BAPTISTA, Guillaume GIRARDI.

FINANCES

-
Anticipation des
Affectations des
résultats 2025

Pouvoirs de vote : 4

Mme Valérie BIDET à M. Henri NEBLE .
MME Céline BRESSANINI à Mme Catherine LARRIEU
Mme Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA à M. Christophe MELON
M. Guillaume GIRARDI à M. Christian GIRARDI

Secrétaire de séance : Mme Michèle BEUTON

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle, Assistante de Direction
Madame Nathalie SCHIRO, Gestionnaire comptable
Madame Claire DUMON, Responsable du service Enfance -
Petite Enfance - Jeunesse

φφφφφφφφ

Au vu de l'indisponibilité de la Direction Générale des
Finances Publiques (DGFIP) de transmettre le Compte
Financier Unique (CFU) 2025, le Maire demande à l'assemblée
de voter par anticipation les affectations des résultats 2025.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

ET APRES validation et accord du comptable public pour le vote anticipé des affectations de résultats de l'exercice 2025,

CONSTATANT que le CFU fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	893 679.98 €
Un excédent reporté de	2 472 119.92 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 365 799.90 €
Un déficit d'investissement de	1 334 050.96 €
Un excédent des Restes à réaliser	25 523.00 €
Soit un besoin de financement de	1 308 527.96 €

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

*25 pour : Christian GIRARDI (et par procuration Guillaume GIRARDI), Catherine LARRIEU (et par procuration Céline BRESSANINI), Eric LEMOINE, Lise ROSSET, Alain LAFON, Christophe MELON (et par procuration Paula DA CUNHA), Michèle BEUTON, Henri NEBLE (et par procuration Valérie BIDE), Joël JACOB, Bernadette CADPDEVILLE, Joël BIN, Didier CAMPAN, Daniel GRISEY, Luz MELON, Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Véronique CARTAUD, Jean-Claude PEREUIL, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE
1 abstention : Sylvio GUINGAN*

- DÉCIDE d'affecter par anticipation le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025: EXCÉDENT	3 365 799.90 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	1 308 527.96 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 057 271.94 €

Le Maire
Christian GIRARDI



La secrétaire de séance
Michèle BEUTON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr